

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

Samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021

Hippodrome « Les Allègres » - MONTAUBAN (82)

CLUBS ayant des ATHLETES QUALIFIES (Equipes / Individuels)

Vous faites partie des clubs ayant un ou plusieurs athlètes ou équipes qualifiés aux championnats de France de Cross-country.

Vous pouvez à partir du **mercredi 3 novembre 2021 (vers 17h00)** consulter sur le site internet de la Fédération www.athle.fr la (ou les) qualification(s) vous concernant soit à partir de l'actualité qui sera mise en ligne sur l'univers « Performances » ou sur la page dédiée : [cliquez ici](#), (rubrique « Compétition - Qualifiables »), soit directement à partir du lien direct « **Bases de données - Qualifiés** » en bas de toutes les pages du site.

Procédure d'engagement sur le site internet :

Attention, pour participer à la compétition, il sera impératif de « **confirmer** » vos **Individuels, vos équipes et vos relais pour les clubs concernés** (pour lesquels vous pourrez modifier la composition) en cochant les cases prévues à cet effet sur le module d'engagement et de confirmation accessible sur la page d'accueil des qualifiés via le lien « **Engagement des athlètes** » ([cliquez ici](#)) ou dans l'actualité et ceci **avant le vendredi 5 Novembre, 23h59**.

A la fin de vos engagements, n'oubliez pas **d'enregistrer** vos modifications en cliquant sur le bouton « **valider** ». **La confirmation des athlètes ne peut se faire que si vous possédez un compte sur www.athle.fr dans lequel les identifiants SIFFA**

ADMINistrateur ou GESTionnaire du club ont été déclarés dans la rubrique « système d'information FFA » et dont le mot de passe SI-FFA est à jour. Ne pas oublier d'imprimer le document final (confirmation d'engagement) qui vous servira de support pour le retrait des dossards.

Passé ce délai (**5 novembre 2021 à 23h59**) les engagements seront considérés comme définitifs.

Aucune modification ne sera possible passée cette date. Seules des demandes exceptionnelles (exemple : blessures) pourront être étudiées par la CNR et la DTN.

Demande de Qualification Exceptionnelle :

Toute demande devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet et **réceptionnée** au plus tard le **jeudi 4 novembre 2021** accompagné d'un chèque de 90€ (exceptionnellement, possibilité pour être dans les délais, d'envoyer votre formulaire de QE avec la copie du chèque par email à l'adresse France.cross@athle.fr avec en parallèle l'envoi par la poste (FFA – Championnats de France de Cross - 33 Avenue Pierre de Coubertin – 75013 PARIS). La demande refusée, ne donne pas lieu au remboursement.

Attention : La non-participation d'un athlète engagé individuellement, entraîne **une pénalité de 150€**.

Sauf cas de force majeure (par exemple une blessure), le certificat médical qui justifie, la non-participation doit parvenir à la CNR, **au plus tard 8 jours après la date du Championnat, soit le lundi 22 novembre 2021 23h59**.

Repêchage :

Au cours des ½ finales, les athlètes qualifiés individuels ne souhaitant pas participer à la finale doivent le signaler le jour de la ½ finale au secrétariat de la compétition, ou à la ligue dans un délai de 48 heures. Les places libérées seront réattribuées aux premiers coureurs non qualifiés. Les ligues auront en charge la gestion de ces repêchages et transmettront les remplacements dans le fichier type.

Retrait des dossards :

Celui-ci se déroulera le samedi 13 novembre de 10h à 19h et le dimanche 14 novembre 2021, de 7h à 12h, au boulo-drome du Marché Gare de Montauban (995 bd de Chantilly).

Au-delà de 12h (le dimanche 14 novembre), seules les modifications d'équipe seront possibles jusqu'à 45 minutes avant le début de la course, au niveau du secrétariat, sur l'hippodrome.

Pour pouvoir récupérer votre dossard, vous devrez présenter en amont du retrait, votre pass sanitaire.

Aussi le retrait des dossards se fera de manière individuelle pour chaque athlète (présentation obligatoire de la licence et de la pièce d'identité). Pour les équipes, toute l'équipe devra être présente au retrait des dossards, ainsi que les accompagnateurs.

Les dossards et bracelets athlètes, les bracelets accompagnateurs, seront distribués au retrait des dossards, **sous réserve que le pass sanitaire ait été validé pour chacun en amont**. Ils permettront de ne plus représenter le pass sanitaire pendant l'événement.

L'accès au parcours est payant le dimanche. **Les athlètes pourront pénétrer sur le site de la compétition uniquement avec un bracelet qui leur sera distribué lors du retrait du dossard.**

Bracelet accompagnateur :

Lors du retrait des dossards il sera distribué :

- 1 bracelet par équipe qualifiée ;
- 1 bracelet pour 1 à 5 individuels ;
- 2 bracelets pour 6 à 11 individuels ;
- 3 bracelets à partir de 12 individuels.

Les entraîneurs et accompagnateurs possesseurs d'une carte Nationale (DEO), pourront bénéficier d'une entrée gratuite, dans la limite des places disponibles.

Port du dossard

Le dossard devra être porté **non plié** sur la poitrine et le dossard « **catégorie** », (U20 pour les relais, Master, espoir ou étranger) sera placé obligatoirement dans le dos (sous peine de non classement).

Chaque dossard devra être tenu par 4 épingles. L'organisation ne fournira pas les épingles.

La gestion de l'arrivée se fait avec une puce électronique sur le dossard.

Pour chacune des courses, les dossards portent en bas à gauche le numéro de la course (1 à 11), voir horaires. Veiller à ce que le dossard du concurrent corresponde au n° de la course dont il prend le départ.

Les arrivées :

L'athlète a toute la largeur de la ligne d'arrivée pour se classer. **Le pointage se fera à l'aide de la puce, tout concurrent franchissant la ligne d'arrivée sans cette puce, ne sera pas classé.**

Entrée

L'accès sur le lieu de compétition est payant le dimanche. Les athlètes et accompagnateurs munis **d'un Bracelet** et les titulaires de la Carte Nationale + la licence de l'année en cours (entraîneurs, officiels et dirigeants), pourront entrer gratuitement sur le site de la compétition.

Tenue

Le port du maillot, aux couleurs du club est obligatoire. La tenue de l'équipe de France est interdite.

Résultats

Les résultats pourront être consultés sur le site internet de la FFA www.athle.fr, 60 minutes après les épreuves. Un QR Code renvoyant vers les résultats sera également mis en place.

Réclamations

Elles sont reçues dans un délai maximum de 30 minutes **après diffusion des résultats** de l'épreuve, validés par le juge arbitre général. Si la décision du juge arbitre n'est pas acceptée, elle peut faire l'objet d'un appel qui sera examiné par la commission concernée (CNAM, CNSE, CNR). Elle doit être accompagnée d'un droit d'appel fixé à **100 euros**.

Divers

La présence sur le parcours sera interdite le samedi lors des épreuves de compétition entre **10h et 17h30**. **Les athlètes pourront toutefois reconnaître le parcours entre 14h15 et 16h15**. **Le dimanche** à partir de 8h00, seuls les concurrents disputant l'épreuve en cours auront accès au parcours. Tout autre athlète présent sur le circuit pourra se voir retirer son dossard par un officiel, ce qui l'empêchera de participer à son épreuve.

Nous comptons sur la diligence des athlètes et de leurs responsables de clubs pour observer les recommandations ci-dessus qui sont édictées dans l'intérêt général et pour le bon déroulement des épreuves.

L'accès à la ligne de départ et aux boxes, attribués aux équipes et aux individuel(le)s, ne sera autorisé aux athlètes, que 10 minutes avant le départ de l'épreuve correspondante.

Les podiums attribués en 2021

- ☑ Cadets: individuels et par équipes, H et F
- ☑ Juniors: individuels et par équipes, H et F
- ☑ Espoirs: individuels, H et F sur le Cross Court et le Cross Long
- ☑ Élite individuels et par équipes, H et F
- ☑ Masters : individuels et par équipes
- ☑ Cross court individuels et par équipes, H et F
- ☑ Cross relais : U20 et TTC

Changement de catégories

« Dans le cadre des Championnats de France de cross-country qui se dérouleront les 12, 13 et 14 novembre 2021, aucun changement de catégories ne sera appliqué. Ainsi, les athlètes participeront dans les catégories au sein desquelles ils ont concouru lors des qualifications à l'occasion des régionaux ou demi-finales (en fonction des ligues) des Championnats de France (Ex un cadet 2 (2020/2021) qui aurait dû courir en junior (2021/2022), participera en tant que cadet au France). Cette dérogation ne s'appliquera que pour cette unique compétition. »

Le pass sanitaire sera demandé sur les Championnats de France de Cross 2021.

FFA
Championnats de France de Cross
33 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS
France.cross@athle.fr